

GUIDE DES DÉCHÈTERIES

POUR LES PARTICULIERS

ET LES PROFESSIONNELS



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RECYCLER



MON SERVICE DE DÉCHÈTERIE

La déchèterie est une solution pour trier vos déchets encombrants et dangereux non collectés par le service de ramassage en porte-à-porte.

Ces sites sont spécialement aménagés pour recueillir vos déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets ainsi triés sont **redirigés vers différentes filières de recyclage afin d'être valorisés en matière ou en énergie !**

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Trois déchèteries communautaires sont accessibles à l'ensemble des usagers des onze communes de Challans Gois Communauté.

Une déchèterie est accessible à moins de 15 minutes de votre domicile ou de votre entreprise !



DÉCHÈTERIE DE BEAUVOIR-SUR-MER

6 rue du Dain

Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h





DÉCHÈTERIE DE BOUIN

4 impasse de la Reynerie

Mercredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h



DÉCHÈTERIE DE CHALLANS

Rue des Artisans Route de Nantes

Du 1^{er} avril au 31 octobre : du lundi
au samedi, en journée continue de 9h à 18h
Du 2 novembre au 31 mars : du lundi
au samedi, en journée continue de 9h à 17h



Fermeture de toutes les
déchèteries les jours fériés.



Afin de respecter les horaires de
fermeture des sites, nous vous
demandons de déposer vos déchets
10 minutes avant l'horaire de
fermeture.



En cas de **canicule**, les horaires
d'ouverture et de fermeture
sont susceptibles d'être modifiés.
Merci de contacter le service
Prévention et gestion des déchets
de Challans Gois Communauté au
02 44 36 30 36



En cas de **tempête**, merci de
limiter les apports pouvant s'envoler
(tonte de pelouse, polystyrène, film
plastique...)



CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux déchèteries gérées par Challans Gois Communauté est exclusivement réservé aux particuliers résidant sur le territoire et aux professionnels qui y exercent une activité.

Les usagers doivent être munis d'un **Pass'DÉCHETS - PARTICULIERS** ou d'un **Pass'DÉCHETS - PROFESSIONNELS**.

Il est possible de se procurer un Pass'DÉCHETS sur www.challansgois.fr ou directement au service Prévention et gestion des déchets de Challans Gois Communauté situé 16 rue du Parc de Pont-Habert CS 50337 85300 SALLERTAINE.

Pass' DÉCHETS

PARTICULIERS



Challans Gois
Communauté

Pass' DÉCHETS

PROFESSIONNELS



Challans Gois
Communauté

ACCÈS AUX PARTICULIERS



- Accès réservé aux personnes dont la **résidence principale ou secondaire** se situe sur une des communes de Challans Gois Communauté.
- **15 passages** par habitation par année civile (rechargement de votre pass'déchets possible au siège de Challans Gois Communauté au tarif de 5€ le passage supplémentaire).



- **1 Pass'DÉCHETS - PARTICULIERS** par adresse d'habitation (propriétaire occupant ou locataire du logement).
- Demandez votre Pass'DÉCHETS en ligne sur www.challansgois.fr ou au siège administratif de Challans Gois Communauté.



- À l'arrivée en déchèterie, présentez votre Pass'DÉCHETS - PARTICULIERS devant la borne d'accès pour que la barrière s'ouvre.
- La limite d'apports par passage est de **3 m³**.

ACCÈS AUX PROFESSIONNELS (PAYANT*)



Accès réservé aux :

- artisans
- commerçants
- associations
- services publics

dont le **siège social ou le chantier en cours** est situé sur le territoire de Challans Gois Communauté.



- **1 Pass'DÉCHETS - PROFESSIONNELS gratuit par établissement** (justificatif immatriculation n° SIRET) - 5€ le Pass'DÉCHETS supplémentaire.
- Demandez votre Pass'DÉCHETS en ligne sur www.challansgois.fr ou au siège administratif de Challans Gois Communauté.



- À l'arrivée en déchèterie, présentez votre Pass'DÉCHETS devant la borne d'accès. Un agent de la déchèterie vous accueille et comptabilise vos déchets.
- Sur demande, un reçu indiquant le montant correspondant peut vous être remis (une facture en fonction de l'apport vous sera adressée trimestriellement).

* Suivant tarifs en vigueur consultables sur www.challansgois.fr ou à l'entrée des déchèteries.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

80%
des déchets
valorisés

Les déchets doivent être triés en fonction de leur nature et déposés dans les bennes et contenants dédiés.



CARTONS

- Valorisation matière (en papeterie) pour fabriquer du carton ondulé



PLASTIQUES RIGIDES

- Valorisation matière pour fabriquer du mobilier urbain



BOIS

- Valorisation matière en panneaux de particules
- Valorisation énergétique



PLASTIQUES SOUPLES

- Valorisation matière en film étirable



MÉTAUX

- Valorisation matière pour fabriquer d'autres objets métalliques



POLYSTYRÈNE

- Valorisation matière pour fabriquer des poufs géants, poires, maxi coussins



DÉCHETS VERTS

- Compostage
- Broyat de déchets végétaux
- Valorisation agricole souvent à moins de 15km
- Stabilisation avec des boues de STEP



GRAVATS

- Concassage des gravats et valorisation en revêtement routier



TRIEZ VOS DÉCHETS !

Favoriser les filières de valorisation permet de préserver l'environnement et favorise la création d'emplois pour le traitement des déchets



DÉCHETS TOXIQUES

- En majorité, les déchets toxiques connaissent une valorisation matière ou énergétique



EXTINCTEUR (- DE 2 KG)

- Démantèlement puis valorisation matière. **Plus de 95 % des composants sont valorisés**



TUBES LAMPES

- Valorisation matière à 88 %**
- Valorisation sous d'autres formes** (énergie, remblais) à 5 %

Les poudres fluorescentes sont piégées et envoyées en installation de stockage de déchets dangereux



PLAQUES DE PLÂTRE

- Valorisation matière** : réinsertion du gypse dans la fabrication de plaques neuves



MOBILIER

- Les meubles en bois** : valorisation matière en panneaux de particules
- Les meubles en plastique** : valorisation matière en de nouveaux objets en plastique
- Les sommiers et matelas** : valorisation matière des mousses en panneaux acoustiques et thermiques. Valorisation matière pour le bois et la ferraille
- Les rembourrés** : valorisation énergétique en CSR (Combustible Solide de Récupération)
- Les meubles en métal** : valorisation matière



GROS ÉLECTROMÉNAGERS HORS FROID

- Broyage et séparation des éléments
 - Valorisation matière à 80 %
 - Valorisation sous d'autres formes (énergie, remblais) à 10%



GROS ÉLECTROMÉNAGERS FROID

- Démantèlement et dépollution puis broyage et séparation des éléments
 - Valorisation matière à 80 %
 - Valorisation sous d'autres formes (énergie, remblais) à 15 %



PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

- Broyage et séparation des éléments
 - Valorisation matière à 75 %
 - Valorisation sous d'autres formes (énergie, remblais) à 10 %



ÉCRANS

- Les écrans sont démantelés
 - **Valorisation matière à 46 %**
 - **Valorisation sous d'autres formes** (énergie, remblais) à 6 %

Actuellement, la réglementation n'autorise pas le recyclage des verres d'écrans cathodiques et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation (enfouissement en installation de stockage de déchets dangereux).

+ TOUT VENANT : AUTRES DÉCHETS NON VALORISABLES

DÉCHETS NON ADMIS

- **Ordures Ménagères et emballages ménagers** : collectés en porte à porte
- **Médicaments** : à rapporter en pharmacie
- **Pneumatiques** : contactez un garagiste
- **Déchets d'activités de soins à risques** : à rapporter en pharmacie ou en maison médicale
- **Extincteurs de plus de 2 kg et bouteilles de gaz** : à rapporter chez un revendeur agréé

- **Épaves de voiture** : contactez une casse auto
- **Souches** (admis uniquement en déchèterie à Challans)
- **Traverses de chemin de fer**
- **Poteaux téléphoniques**

Amiante : À déposer lors des collectes spécifiques organisées ponctuellement, sur inscription, uniquement pour les particuliers (contactez la Communauté de communes pour connaître la prochaine date).



RÉDUISONS NOS DÉCHETS VERTS

- Je composte

Challans Gois Communauté propose des composteurs en bois 400 L ou 570 L avec bio seau à 10€ pour chaque foyer du territoire (limité à 1 par foyer). Pour les habitants ne disposant pas de jardin, il est possible d'acheter un lombricomposteur aux mêmes conditions qu'un composteur.

- Je broie

Je mets au jardin sous forme de paillage ou de compost.

- Je paille

Recouvrez la base de vos plantes avec les feuilles mortes, petites branches... plutôt que de les déposer en déchèterie.

- J'adopte la tonte mulching

Elle consiste à une tonte de l'herbe régulière sans ramassage.

- J'opte pour le fascinage

Je réalise des bordures esthétiques avec les branches d'arbre après la taille.

AVANT DE JETER, RÉDUISONS NOS DÉCHETS

RÉEMPLOI ET DON

Un valoriste est présent en déchèterie de Challans pour récupérer et valoriser des objets et matériaux afin de leur donner une seconde vie.

- Je donne

Plutôt que d'être jeté, tout matériel encore en état de fonctionnement peut être déposé auprès d'associations caritatives présentes sur le territoire.

- Je fais réparer mes appareils

- Annuaire du réemploi

Don, échange, occasion, location, emprunt, réparation, écocyclerie... Pour trouvez un acteur du réemploi, rendez-vous sur www.trivalis.fr



REDEVANCE INCITATIVE

Foire aux questions



PASS'DÉCHETS PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Émis en 5 jours : après demande en ligne, votre Pass'DÉCHETS vous sera adressé par courrier sous 5 jours ouvrés. Si vous vous rendez au service Prévention et gestion des déchets, il vous sera remis directement.

Espace personnel en ligne pour les particuliers et les professionnels du territoire : votre identifiant est disponible sur votre facture. Il vous permettra d'accéder à votre compte personnel afin de suivre vos dépôts et effectuer vos démarches en ligne.

Signalez tout changement de situation : en cas de déménagement de votre domicile ou délocalisation de votre entreprise, signalez votre changement d'adresse à Challans Gois Communauté par mail ou par courrier. Si votre nouvelle adresse se situe sur le territoire intercommunal, votre carte sera mise à jour. Si elle se situe hors territoire, votre carte sera désactivée. En cas de cessation de votre activité professionnelle, signalez-le à Challans Gois Communauté.

Perte, vol ou casse : en cas de perte et de dégradation, rendez-vous au service Prévention et gestion des déchets pour demander un nouveau Pass'DÉCHETS (il vous sera facturé 5 € muni d'un justificatif de domicile).

PARTICULIERS



Comment recharger mon Pass DÉCHETS-PARTICULIERS ?

15 passages en déchèterie permettent d'entretenir une habitation et ses espaces verts sur une année. Pour une demande en cours d'année, le Pass DÉCHETS sera crédité partiellement.

Le 1^{er} janvier de chaque année civile, sans démarche particulière, votre Pass DÉCHETS sera recredité automatiquement d'un forfait de 15 passages (quelque soit le reliquat de l'année précédente, il ne s'additionne pas, hors passages achetés).

Il est possible d'acheter des passages supplémentaires à l'accueil du siège de Challans Gois Communauté au tarif de **5€ par passage** sur présentation d'un justificatif de domicile.



PROFESSIONNELS



Mon entreprise comporte plusieurs établissements : une demande de Pass DÉCHETS PROFESSIONNELS est liée à chaque établissement (n° SIRET). La première carte est gratuite, les suivantes sont payantes (5 €).

Mon entreprise située hors-territoire doit intervenir sur Challans Gois Communauté : l'accès à la déchèterie est possible selon les conditions et tarifs en vigueur. Il vous suffit de faire une demande de Pass DÉCHETS PROFESSIONNELS.

Alternative aux déchèteries intercommunales : vous êtes libre de contractualiser avec une entreprise spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets.



SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Challans Gois Communauté
16 rue du Parc de Pont-Habert CS 50337
85300 SALLERTAINE

Tél. 02 44 36 30 36
redevanceincitative@challansgois.fr



Soutenu par



AGENCE BRETAGNE



Challans Gois
Communauté